



**Conférence
des Nations Unies
sur le commerce
et le développement**

Distr.
LIMITEE

TD/B/CN.1/L.8
4 novembre 1994

FRANCAIS
Original : ANGLAIS

CONSEIL DU COMMERCE ET DU DEVELOPPEMENT
Commission permanente des produits de base
Troisième session
Genève, 31 octobre 1994
Points 3, 4, 5 et 7 de l'ordre du jour

Projet de conclusions concertées présenté par le Président

1. La Commission permanente des produits de base a noté que les prix de nombreux produits, après être tombés à des niveaux sans précédent en valeur réelle au cours des dernières années, avaient fortement augmenté en valeur nominale en 1994, grâce à l'amélioration de la demande, à la réduction des stocks, à l'intérêt des investisseurs et à des mouvements monétaires. L'évolution des cours était cependant inégale : pour certains produits ils étaient restés stationnaires et pour d'autres ils avaient en fait fléchi. De surcroît, en valeur réelle, les prix de certains produits demeuraient inférieurs aux niveaux enregistrés au cours des deux décennies précédentes.

2. La Commission espérait que les accords du Cycle d'Uruguay ne tarderaient pas à être ratifiés et entreraient bientôt en vigueur, afin que tous les pays, mais surtout les pays en développement, puissent bénéficier des avantages qui devraient découler du renforcement des règles et des institutions ainsi que de l'amélioration des conditions d'accès aux marchés. Il avait été fait tout spécialement mention de l'Accord sur l'agriculture, qui revêtait une importance particulière pour les produits de base. Il entraînerait une réduction des subventions agricoles et, partant, de l'excédent de l'offre dans les pays industrialisés, mais risquait aussi d'alourdir temporairement le coût des importations des pays en développement importateurs nets de denrées alimentaires.

GE.94-54394 (F)

3. La Commission s'est félicitée de la décision prise dans le cadre du Cycle d'Uruguay de démanteler progressivement l'Arrangement multifibres, ce qui serait extrêmement profitable aux producteurs efficaces des pays en développement. Elle a noté que la progressivité des droits serait quelque peu réduite en raison de l'abaissement des taux NPF convenu lors du Cycle, mais qu'il y avait toujours des problèmes dus aux obstacles non tarifaires qui entravaient les efforts déployés par les exportateurs de produits primaires pour diversifier verticalement leurs activités et exporter des produits ayant une valeur ajoutée.

4. La Commission a examiné de façon approfondie les liens entre la compétitivité et la diversification. Une analyse statistique présentée par le secrétariat montrait que si quelques généralisations étaient possibles, il fallait toujours adapter la politique à la situation particulière de chaque pays. La diversification pouvait grandement contribuer à la croissance économique globale, en particulier quand elle cadrerait bien avec les besoins des pays. Elle devrait être considérée comme un aspect important d'une démarche tenant compte des possibilités générales de développement ainsi que des avantages comparatifs.

5. La Commission a noté avec préoccupation que la plupart des pays qui étaient lourdement tributaires de trois produits de base il y avait 15 ans ou plus, en étaient toujours très dépendants. Le plus souvent, ces pays avaient des taux de croissance inférieurs à la moyenne, ainsi qu'un faible PNB par habitant. Un secteur primaire solide constituait une bonne base pour la diversification à la fois verticale et horizontale des exportations; les problèmes en matière d'offre ainsi que le manque de compétitivité de ce secteur avaient grandement entravé l'activité économique de nombreux pays exportateurs de ces produits ces dernières années, en particulier en Afrique.

6. La Commission était d'avis que les pays tributaires des produits de base devraient donner la priorité à l'adoption de réformes macro-économiques appropriées, à la réforme de la politique commerciale, à la mise en oeuvre d'une politique de change judicieuse, à la facilitation de l'accès aux devises pour l'importation de produits intermédiaires, à la création d'un climat d'investissement favorable, au développement du secteur financier national, à l'amélioration de l'infrastructure, à la promotion des exportations (en particulier dans le cadre du commerce Sud-Sud), à la recherche et à la mise en valeur des ressources humaines. Elle estimait aussi que le succès

des efforts de diversification exigeait une libéralisation de l'accès aux marchés, une réduction de la progressivité des droits, un appui financier et technique de la part de la communauté internationale ainsi que la suppression des obstacles à la sortie.

7. La Commission a fait observer que l'amélioration de la commercialisation contribuerait aussi beaucoup à accroître les débouchés des pays en développement exportateurs de produits de base. La capacité d'utiliser des instruments de commercialisation modernes, l'amélioration de l'accès à l'information commerciale, le dynamisme commercial, la présentation des produits et une promotion efficace des exportations étaient autant d'éléments nécessaires d'une politique de commercialisation transparente, car ils pouvaient contribuer à l'ouverture de nouveaux marchés et à l'amélioration des prix. Les travaux de la CNUCED dans le domaine de l'efficacité commerciale, après le Symposium international des Nations Unies sur l'efficacité commerciale tenu récemment à Columbus (Ohio), aideraient aussi les pays en développement dans ce domaine. A cet égard, la répartition des tâches entre les divers organismes fournissant une assistance technique dans le secteur commercial, notamment la CNUCED, le GATT (OMC) et le Centre du commerce international CNUCED/GATT devrait être réexaminée en vue de mettre pleinement à profit les atouts existants, d'accroître la synergie et d'éviter les chevauchements inutiles.

8. La Commission a fait observer que, dans certains cas, la production et la transformation des produits de base avaient porté gravement atteinte à l'environnement local ou mondial. Il était dans l'intérêt et des producteurs et des consommateurs de définir les mesures à prendre pour atténuer ces effets préjudiciables. La production primaire pouvait cependant aussi beaucoup contribuer à la protection de l'environnement quand elle était conduite de façon viable, notamment en limitant l'érosion, en faisant office de puits de carbone et en fournissant des produits écologiques. En outre, l'amélioration de la compétitivité et l'utilisation accrue d'écoproduits pouvaient aider à accroître les ressources en devises des pays en développement dont nombre de ces produits étaient originaires, grâce à l'augmentation des exportations ou au remplacement d'importations. La CNUCED devrait approfondir ces questions et le secrétariat poursuivre son excellente analyse dans ce domaine. Ce faisant, il devrait mettre l'accent sur les aspects théoriques et pratiques de l'internalisation des externalités écologiques, en accordant une attention

particulière à l'effet sur l'environnement des principales distorsions des mécanismes de formation des prix, et notamment aux incidences des subventions, ainsi que sur la réalisation d'études expérimentales concernant certains produits pour lesquels l'internalisation semblait la plus aisée.

9. La Commission a de nouveau souligné l'importance des décisions prises à la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement, tenue à Rio de Janeiro, en particulier celles qui concernaient l'évolution des modes de consommation (chapitre 4 du programme Action 21). Elle considérait que les forces du marché, conjuguées à une sensibilisation croissante des consommateurs aux avantages des produits écologiques, entraîneraient probablement une augmentation de la demande de ces produits au cours des prochaines années, surtout si les consommateurs étaient disposés à les payer plus cher. Au cas où cette réorientation de la demande ne serait pas spontanée, des mesures fiscales et des mesures concernant les prix, destinées à encourager l'internalisation des coûts écologiques, pourraient entraîner une modification sensible des modes de consommation.

10. La Commission a jugé qu'il serait utile d'avoir davantage de renseignements concernant les effets de la production sur l'environnement, les aspects logistiques du transport, de la consommation et de l'élimination des produits, ainsi que les liens entre la politique économique et l'environnement, et a prié le secrétariat de la CNUCED d'intensifier ses recherches dans ces domaines. Il fallait redoubler d'efforts pour faire mieux comprendre les avantages des produits écologiques, et une commercialisation efficace serait essentielle. La Commission estimait qu'à la lumière des résultats de recherches plus poussées, les gouvernements devraient envisager de promouvoir des mesures visant à internaliser les externalités écologiques, et qu'il fallait également encourager la coopération en matière de recherche pour étaler les coûts. A cet égard, l'internalisation devait être entreprise collectivement dans les secteurs où il y avait des externalités négatives.

11. La Commission considérait que les organismes internationaux de produits pouvaient jouer un rôle positif en attirant davantage l'attention sur les problèmes écologiques, et leur demandait d'orienter leur action en tenant compte des engagements concernant le développement durable pris dans le cadre de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (Carthagène) et de la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement (Rio); à cet égard, il était particulièrement important

d'appliquer l'analyse du cycle de vie aux produits dont ils s'occupaient. Le secrétariat de la CNUCED a également été prié de faire des travaux pour améliorer l'applicabilité de l'analyse du cycle de vie aux produits de base. Le Fonds commun pour les produits de base et autres institutions financières internationales avaient un rôle à jouer dans l'assistance aux pays en développement pour la mise au point et la promotion de produits plus écologiques, et les organismes internationaux de produits étaient encouragés à lui soumettre des projets dans ce domaine en vue de leur financement.

12. La Commission estimait que la coopération financière et technique entre pays développés et pays en développement offrait d'importantes possibilités d'améliorer les qualités écologiques des produits naturels, de même que la coopération technique entre pays en développement. Le secrétariat a été prié d'étudier avec la FAO, le Centre du commerce international CNUCED/GATT et d'autres organisations internationales compétentes la possibilité de créer un groupement d'entrepreneurs du secteur public et du secteur privé, de scientifiques faisant des recherches axées sur les applications commerciales, d'universitaires et de technologues en vue de mettre au point et de transférer des techniques novatrices qui permettent une production écologique.

13. La Commission, après avoir entendu un rapport présenté par le Président du Groupe d'experts de la gestion des risques, l'a félicité de son exposé et a remercié les experts qui n'avaient ménagé aucun effort pour assurer le succès de leur réunion. Elle a pris acte avec satisfaction des recommandations formulées par le Groupe d'experts, et noté que la gestion des risques de fluctuation des produits de base revêtirait sans doute une importance croissante pour les pays producteurs et exportateurs au cours des années à venir. Le recours accru à des techniques et instruments modernes de gestion des risques dans les pays en développement dépendrait nécessairement de l'existence des moyens politiques, institutionnels, infrastructurels et humains nécessaires. La Commission a donc prié le secrétariat de la CNUCED de diffuser largement les renseignements très utiles qu'il avait rassemblés sur la question, dans le cadre d'activités d'assistance technique complémentaires ou par d'autres moyens appropriés, de façon à mieux faire connaître et comprendre ces techniques aux intéressés. Elle l'a aussi instamment prié de poursuivre ces travaux sur la gestion des risques liés aux produits de base, et en particulier sur les orientations fondamentales et le renforcement des institutions dans les pays en développement et les pays en transition.
